
Adresse de la société populaire de Gravelines (Nord) qui félicite la Convention et offre des dons patriotiques, en annexe de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gravelines (Nord) qui félicite la Convention et offre des dons patriotiques, en annexe de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 468;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27172_t1_0468_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

race impie de conspirateurs et de machiavellistes ! Puisque, Législateurs, la terreur et la sévérité peuvent seules nous donner la paix intérieure, que le gouvernement révolutionnaire soit le palladium de la liberté ; qu'aucun traître, aucun conspirateur n'échappe à la hache de la loi ; que de cette Montagne majestueuse partent également la consternation pour les méchants et la confiance pour les bons ; que les monstres du royalisme, de la superstition et du fanatisme, soient pour jamais engloutis avec les furies, les larmes et les gémissements qui en sont le cortège.

Faites, sages représentans, régner les mœurs, la justice, les vertus, la probité : ce sont les éléments de la liberté, qu'elles soient les offrandes consacrées à l'Être suprême, pour le remercier de nous avoir donné le courage de reconquérir nos droits, et d'avoir frappé de mort les tyrans qui les avaient méconnus et outragés. Restez donc à votre poste pour consommer notre bonheur, et pour assurer au genre humain tout ce qu'il s'est promis d'une assemblée de sages et de législateurs vertueux tels que vous. Nous comptons ajouter à un premier envoi de 100 liv. et 20 paires de souliers, les sommes de 180 liv. en or et en argent, de 75 liv. 10 sols en assignats, 80 chemises, 12 draps de lit, 20 paires de bas, 1 tasse d'argent, 2 paires de bottes, 15 paires de souliers, 1 paire de pistolets d'arçon, 1 selle de cheval ; tous ces objets avoient été déposés sur l'autel de la patrie, en faveur de nos frères d'armes, mais les brigands, dans leur irruption sur notre territoire au mois de nivôse, s'en sont emparés. Nous ne vous annonçons donc aujourd'hui que 100 liv. 10 s. en or et argent, 330 liv. 10 s. en assignats, 28 chemises, 6 draps de lit, 2 paires de pantalons de toile, et 3 livres de charpie. Nous mettons tout à la disposition du ministre de la guerre, en lui écrivant ; il faut ajouter à ces offrandes la remise du remboursement de l'office de lieutenant particulier de la ci-devant maîtrise du Gavre. Que ces faibles dons soient la preuve de notre entier dévouement à la liberté, et de notre exécration pour les tyrans et les traîtres (1).

58

[*La Sté popul. de Gravelines* (2), à la Conv.; s.d.] (3).

« Législateurs,

Jaloux de propager les bons exemples, cet acte étant aussi utile que l'extension morale que l'on doit donner aux principes, fruits d'une saine philosophie, principes auxquels les français doivent leur liberté, nous vous adressons ci-joint extrait de notre procès-verbal du 25 germinal. Nous croirions manquer au but que nous nous proposons en nous réunissant en Société populaire si nous négligions de publier les faits qu'y sont relatés. »

HANNIQUE, BOUGLEUX, AYMARD, CAPIET.

(1) *Mon.*, XX, 510. *M.U.*, XL, 14; *J. Univ.*, n° 1639.

(2) Nord.

(3) C 302, pl. 1089, p. 23, 24; *J. Fr.*, n° 606; *J. Univ.*, n° 1641.

[*Extrait du p.v.*; 25 germ. II.]

Citoyens frères, la pénurie de vivres dans laquelle se trouve la République a fait jeter un regard favorable à tous les républicains. Vous avez vu des bataillons s'empresser de faire don de leur viande pendant plusieurs jours et vous avez applaudi à leur générosité. Le 3^e bataillon du Lot, en garnison dans cette place, toujours jaloux de contribuer, autant qu'il est en lui à la cause commune, n'a pas voulu être le dernier à imiter ses camarades ; les citoyens volontaires laissent à la République leur viande pendant 4 jours ; les citoyens officiers font remise de la leur pendant une décade et de la moitié de celle que la loi leur accorde pendant tout le temps qu'il y aura pénurie. Ils font plus, ils m'ont chargé de déposer sur le bureau, pour le soulagement des malheureux de cette commune, la somme de 440 livres qui est le produit de ce qu'ils l'auraient payée à la République, s'ils l'avaient reçue en nature. Il est du devoir du citoyen soldat et du soldat citoyen de venir au secours de ses semblables, mais il en est qui le méritent à plus juste titre et dont nous ne devons oublier les services.

Jetons un regard d'humanité sur tous les êtres malheureux qui nous environnent. Voyons les braves habitants de la campagne surpasser en générosité ces riches orgueilleux aussi insensibles que méprissables. Voyons les quitter leur charrue nourricière et dont le travail seul faisait vivre leurs parents, pour voler à la défense de la patrie. Certes ils ont des droits à nos secours et on ne peut les frustrer sans manquer au premier des devoirs. Examinons aussi ces généreux citoyens qui n'ont que leur vie, qui ne peuvent laisser à leurs femmes et à leurs enfants pour tout héritage que les instruments de leur travail, voyons le fer briller dans leurs mains pour soutenir notre plus bel édifice, celui de la liberté ; voyons-les voler aux frontières pour combattre les ennemis de la patrie et faire rougir ces citoyens, frères maussades, égoïstes, en leur montrant l'exemple ; assurément ces citoyens ne le cèdent pas en générosité aux autres et ont tous les droits de réclamer notre humanité et notre bienfaisance.

Les citoyens officiers désireraient que cette somme fût répartie entre 2 veuves infortunées, chargées d'enfants, dont le mari aurait quitté son état pour voler à la défense de la patrie et aurait eu le malheur de perdre la vie en la défendant avec zèle et courage ; ou s'il n'en existait pas dans cette commune, que votre Comité de bienfaisance se chargeât de faire apprendre, sous vos auspices, un métier quelconque à un citoyen et une citoyenne privés de leur mère et dont le père serait mort en défendant la liberté de son pays ; voilà ce dont mes camarades m'avaient chargé ; il ne me reste plus qu'à remettre entre vos mains la somme de 440 livres. Nous sommes tous entièrement convaincus que votre Comité fera tout ce qui dépendra de lui pour remplir le but de nos intentions ».

MARTIN (*présid.*), LACARRIÈRE, LACARRIÈRE jeune, LÉGER, GUÉRIN, SIMON (*secrét.*), LECOQ.